

# ))) L'ECHO

DE HAUTEVILLE



Photo prise par M. Claude Haymoz

N° 80 / Avril 2026



# Bibliothèque

Chemin des Branches 5 à Hauteville

## Lis-moi tout

[lis-moi-tout@hotmail.com](mailto:lis-moi-tout@hotmail.com)

<https://lismoitout.wixsite.com/bibliotheque>

Lundi	17h00-18h15
Mercredi	14h00-16h00
1er samedi du mois	10h00-11h15

Vacances scolaires : fermé  
Vacances d'été : consulter notre site

Adultes : 17 francs / an
Enfants : 10 francs / an

Gratuit pour les petits (<classe 1H)



La bibliothèque fonctionne depuis 2016 grâce aux bénévoles. Nous cherchons des personnes afin d'assurer sa continuité, n'hésitez pas à nous contacter!



Hauteville, 1928 / Collection du Musée gruérien  
Droits : © Charles Morel Musée gruérien Bulle

## Sommaire

Convocation assemblée communale	p. 4
Comptes 2025	p. 5
Législature 2026-2031	p. 5
Présentation et remerciements	p. 6
90 ans !	p. 8
Travaux d'été	p. 8
Bourse d'étude et d'apprentissage	p. 9
Fermeture bureau communal	p. 9
Rencontres des Jeunesses Gruériennes d'hiver	p. 10
Statistiques sur la population	p. 11-14
Attestations de sortie de territoire pour mineurs	p. 15
AVS – obligation de cotiser	p. 15
Abyss Festival	p. 16-17
Déchets spéciaux	p. 18
Loi sur les routes – Règlement sur la mobilité RMob – Plantation et entretien des haies	p. 19
Journal offert aux jeunes	p. 23
Numéros utiles	p. 32

## **Assemblée communale - Convocation**

Les citoyennes et citoyens acti-ve-f-s de la Commune de Hauteville sont convoqué-e-s en assemblée communale ordinaire le

# **LUNDI 20 avril 2026, A 19H00 A LA SALLE OTAVELA**

### **LISTE DES OBJETS A TRAITER**

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : [www.hauteville.ch](http://www.hauteville.ch)**
- 2. Comptes de résultat et des investissements 2025**
  - 2.1 Présentation
  - 2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
  - 2.3 Approbation
- 3. Présentation du plan financier 2027 – 2031**
- 4. Achat de matériel de déneigement – approbation**
- 5. Divers**

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale et sur le site internet de la commune.

Le Conseil communal

## Comptes 2025

Les comptes 2025 se bouclent par un bénéfice de CHF 455'748.04 avant le prélèvement sur la réserve de la réévaluation du patrimoine administratif de CHF 454'331.80 pour un bénéfice réel de **CHF 1'416.24**.

Comme énoncé dans nos dernières assemblées communales, les comptes de résultats, des investissements et le bilan ne sont plus présentés dans le bulletin communal mais peuvent être consultés à l'administration communale durant les horaires d'ouverture et sont publiés sur notre site internet.

## Législature 2026-2031

Le 8 mars dernier, Marisa Blanc, Geoffrey Boubet, Yannick Ecoffey, Christophe Revaz et Valérie Sottas ont été brillamment élus lors des élections communales. Après leur assermentation le 25 avril prochain, ils entreront en fonction le 27 avril 2026.

À l'issue de la séance de constitution, nous vous transmettrons la nouvelle répartition des dicastères par le biais d'un tout-ménage.



## Présentation

Nos deux nouvelles élues se présentent :

Habitant la commune depuis une vingtaine d'année, j'ai 4 enfants entre 21 et 15 ans que mon mari et moi avons eu la joie de voir grandir dans ce village.

Je travaille dans l'accompagnement de personnes ayant des difficultés psychiques.

Je suis dynamique, curieuse et persévérante. Mon temps libre je le consacre à ma famille, à la randonnée, au sport ou à la lecture.

Je suis impatiente de relever ce nouveau défi et me réjouis de vous croiser au cours de mes nombreuses marches dans le village.

**Valérie Sottas**

Assistante de direction dans une entreprise de Bulle depuis 2004, je vis avec mon conjoint et mes 4 enfants.

Mes centres d'intérêts sont le ski de fond, la marche et l'équitation.

Native d'Hauteville, je suis enchantée de pouvoir participer activement à la vie de ma commune.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

**Marisa Blanc**

## Remerciements

### Hommage à notre syndic au terme de son mandat

Entré au Conseil communal en novembre 2011, M. Bernard Bapst a assumé la fonction de syndic depuis le 20 septembre 2018. Aujourd'hui, il arrive au terme de son mandat. Cette étape importante est l'occasion de lui adresser nos plus sincères remerciements pour l'engagement, la disponibilité et l'énergie qu'il a consacrés à la vie de notre collectivité.

Proche des habitantes et habitants, animé par un véritable sens du contact, il a su tisser au fil des années des liens forts avec la population. Sa convivialité, son franc-parler et son goût pour les échanges directs ont largement contribué à faire vivre le dialogue au sein de la commune.

Fort de son parcours professionnel, notamment en tant qu'ancien douanier, il a toujours conservé une approche concrète et pragmatique des enjeux locaux. Défenseur convaincu des intérêts de notre village, il a exercé son rôle avec détermination et constance, guidé par un attachement profond à notre communauté. Parallèlement à sa fonction de syndic, son engagement comme député au Grand Conseil lui a permis de porter avec conviction les préoccupations des petites communes.

Très engagé en faveur de l'identité et de l'autonomie communales, il s'est notamment illustré par sa position claire face aux projets de fusion, témoignant de son attachement à ses racines.

Au terme de cette législature, nous saluons le travail accompli, les décisions prises et les nombreux moments d'échange partagés. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite et lui souhaitons de profiter pleinement de ce nouveau chapitre, entre nature, chasse dans le massif de la Berra et précieux moments en famille, entouré de ses enfants et petits-enfants.

Au nom de la commune, nous lui adressons nos sincères remerciements et lui souhaitons une excellente suite.

### **Remerciements à Dominique Schouwey**

Entré en fonction en avril 2016 au sein du Conseil communal, notre vice-syndic, Dominique Schouwey, arrive aujourd'hui au terme de son engagement au service de la commune. Nous souhaitons lui adresser nos sincères remerciements pour les nombreuses années durant lesquelles il a œuvré avec sérieux, disponibilité et dévouement au bénéfice de notre collectivité.

Membre impliqué du Comité de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant de la Sionge, il a su s'engager avec conviction et contribuer activement aux réflexions ainsi qu'aux projets menés en commun.

Au sein de la commune, il s'est particulièrement investi dans les domaines techniques, apportant un regard pragmatique et une approche concrète dans la gestion des infrastructures et des projets de construction. En tant que bras droit du syndic, il a fait preuve de discernement et de franchise, exprimant ses positions avec clarté lorsque les circonstances l'exigeaient.

En dehors de ses fonctions officielles, Dominique cultive avec passion le tir et le ski, des activités auxquelles il pourra désormais consacrer davantage de temps à l'issue de cette législature.

Au moment de clore ce chapitre, nous saluons son engagement ainsi que le travail accompli. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite et espérons qu'il saura pleinement profiter de cette nouvelle étape de vie.

**Au nom de la commune de Hauteville, un grand merci à Bernard Bapst et Dominique Schouwey pour toutes ces années passées au sein du Conseil communal !**

## 90 ans

Le 11 mars dernier, M. Anselme Sudan a fêté ses 90 ans, entouré de sa famille. À cette occasion, une délégation du Conseil communal, composée de M. Bernard Bapst et de Dominique Schouwey, lui a rendu visite.

Né à Villarvolard, M. Sudan est profondément attaché à sa commune de domicile. Entouré de la bienveillance de son épouse et de son beau-fils, il peut compter sur un précieux soutien au quotidien.

Le Conseil communal lui adresse ses meilleurs vœux de santé et encore beaucoup de plaisir à sillonner les sentiers de notre cher village.



## Travaux d'été

Le Conseil communal recherche, pour les vacances d'été, des jeunes motivé-e-s ayant 15 ans révolus pour effectuer des travaux de nettoyages et d'entretien dans les différents bâtiments communaux.

Deux semaines sont à choix :

**Du 13 au 17 juillet ou du 20 au 24 juillet 2026**

Une priorité sera donnée aux jeunes du village de Hauteville. Le Conseil communal attend vos postulations d'ici au 31 mai 2026.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'administration communale au 026 915 92 02 ou par email à [controle.habitant@hauteville.ch](mailto:controle.habitant@hauteville.ch) en précisant quelle semaine elles sont disponibles.



## Bourse d'études et d'apprentissage

Comme chaque année, le Conseil communal de Hauteville alloue en fin d'année scolaire, à tous les apprenti-e-s et étudiant-e-s de la commune âgé-e-s de moins de 25 ans, une bourse d'étude de CHF 200.00. Cette bourse est versée sans condition de ressources des parents en une fois à la fin de l'année scolaire.

La demande pour l'obtention de cette bourse doit être faite à l'administration communale au plus tard jusqu'au 30 septembre 2026, accompagnée de :

- L'attestation de formation pour l'année 2025-2026
- Un numéro IBAN

## Fermeture bureau communal – Vacances d'été

Le bureau communal sera fermé du jeudi 23 juillet à 11h30 au vendredi 14 août 2026 inclus. Nous serons à nouveau à votre disposition dès le lundi 17 août 2026 à 13h30.

Nous vous remercions de votre compréhension !



## Rencontres des Jeunesses Gruériennes d'Hiver

Chères habitantes, chers habitants,

Suite aux 6èmes Rencontres des Jeunesses Gruériennes d'Hiver qui se sont déroulées au début du mois de février à Hauteville, nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à l'ensemble du village.

Votre présence, votre enthousiasme et votre bonne humeur ont largement contribué au succès de cet événement. Grâce à vous, cette manifestation restera un moment fort en partage, convivialité et joie.

Nous tenons également à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies dans l'organisation, ainsi que les bénévoles, partenaires et participants qui ont donné de leur temps et de leur énergie.

Afin de prolonger ces beaux souvenirs, nous avons le plaisir de partager avec vous quelques photos de cette manifestation, témoins de ces instants précieux.

Encore merci à toutes et à tous, et nous nous réjouissons déjà de vous retrouver lors de prochains événements !

Avec toute notre reconnaissance,

Le comité d'organisation des 6èmes Rencontres des Jeunesses Gruériennes d'Hiver ainsi que les sociétés de jeunesse d'Hauteville et de Villarvolard.



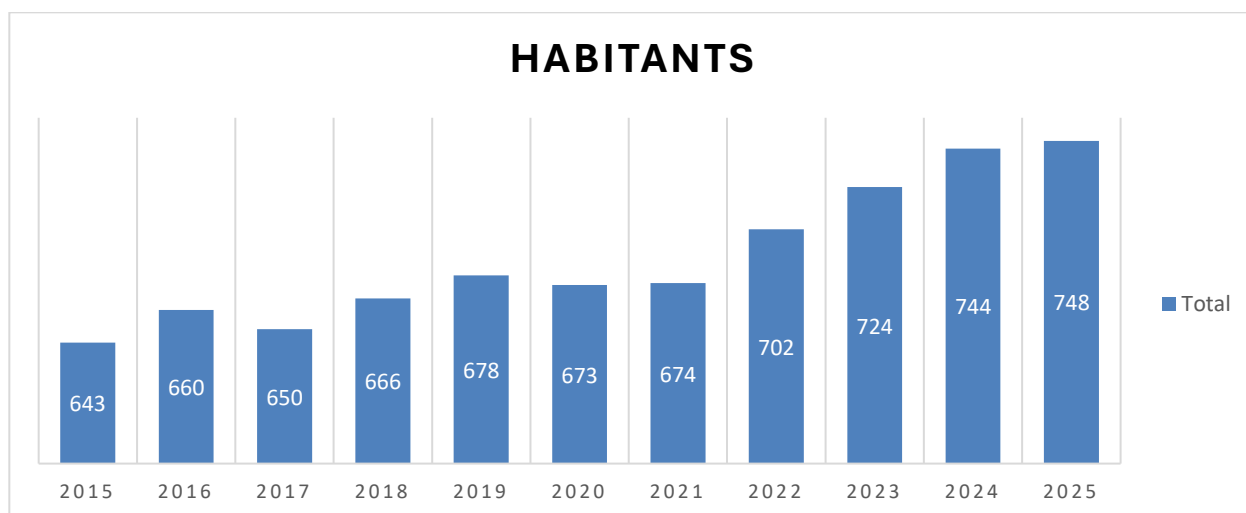
## Statistiques sur la population

### Population totale au 31.12.2025

A la fin de l'année 2025, la Commune de Hauteville comptait 748 habitants. Dans le détail :

- 377 femmes, soit 50.4% de la population
- 371 hommes, soit 49.6% de la population
- 649 suisses, soit 86.76% de la population
- 99 étrangers, soit 13.24% de la population

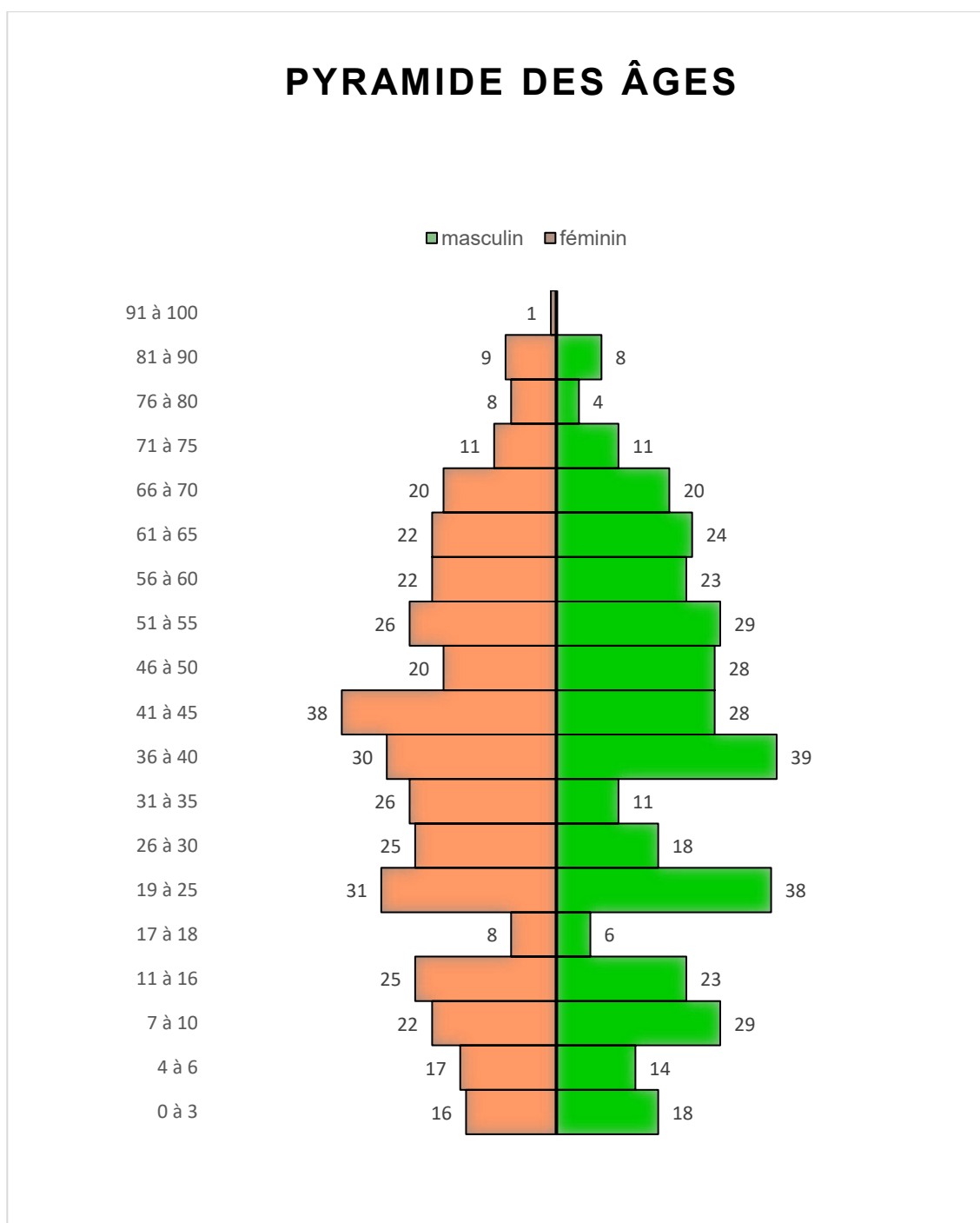
### Evolution de la population totale établie de 2015 à 2025



## Pyramide des âges

La pyramide des âges est la suivante :

- 247 personnes de 0 à 25 ans, soit 33.02% de la population
- 215 personnes de 26 à 45 ans, soit 28.74% de la population
- 194 personnes de 46 à 65 ans, soit 25.93% de la population
- 92 personnes de 66 ans et plus, soit 12.29% de la population



## Pays de provenance

La Commune recense 13 nationalités. Les principales communautés étrangères sont :

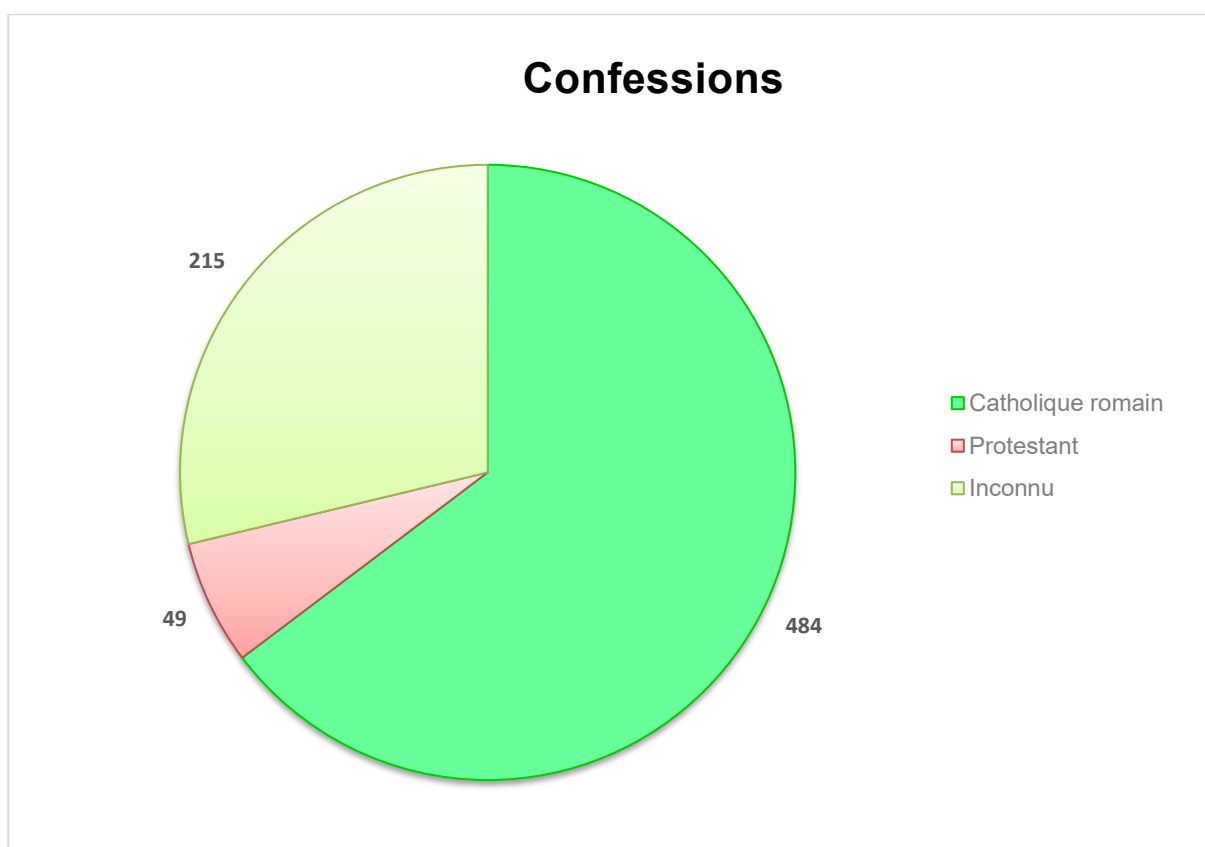
- Portugal
- France

Sur le nombre total de permis de séjour :

- 83 sont titulaires d'un permis C
- 16 sont titulaires d'un permis B

## Confessions

- Les confessions représentées au sein de la population sont les suivantes :
- 484 personnes catholiques
- 49 personnes protestantes
- 215 personnes sans confession ou autres confessions



## Registre civique

A la fin de l'année 2025, 486 Suisses et 65 étrangers (permis C) pouvaient voter. Nous avons également enregistré 38 Suisses de l'étranger (votant de l'étranger).

## Statistiques de l'état civil

	<b>2025</b>	2024	2023
Naissances	<b>8</b>	8	10
Mariages	<b>2</b>	2	1
Divorces	<b>4</b>	1	3
Décès	<b>8</b>	5	5
Naturalisations	<b>6</b>	0	5
Majorités	<b>5</b>	13	12

## Statistiques arrivées/départs

	<b>2025</b>	2024	2023
Arrivées	<b>36</b>	43	59
Départs	<b>38</b>	30	61

## Attestations de sortie de territoire pour mineurs

Lorsqu'un enfant mineur quitte la Suisse sans être accompagné d'un représentant légal, ce dernier doit lui autoriser la sortie du territoire.

Dès à présent, le Contrôle des habitants met à disposition des parents un formulaire «Autorisation de voyage» sur le site internet communal [www.hauteville.ch](http://www.hauteville.ch) dans l'onglet « Administration », « Démarches administratives », « Attestations et certificats ».

Il est désormais rempli par les parents, qui prennent la responsabilité des données mentionnées. Le Contrôle des habitants atteste uniquement l'identité de la personne signataire

### Comment prodéder :

1. Le parent complète les informations sur le formulaire, à la main ou à l'ordinateur.
2. Il se rend personnellement au Contrôle des habitants avec une pièce d'identité.
3. Il signe le formulaire au guichet du Contrôle des habitants.
4. Le Contrôle des habitants signe au bas du formulaire pour attester l'identité du parent.

## Obligation de cotiser des personnes sans activité lucrative

### 1. A partir de quand dois-je payer des cotisations ?

Vous devez payer les cotisations à l'AVS, à l'AI et aux APG dès le 1er janvier qui suit votre 20<sup>ème</sup> anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où vous atteignez l'âge ordinaire de la retraite.

### 2. Qu'implique pour moi l'obligation de cotiser ?

Il faut que la durée de cotisation soit complète : les années manquantes peuvent entraîner une diminution de la rente.

Si vous n'exercez pas d'activité lucrative et n'êtes pas encore enregistré/e auprès d'une caisse de compensation pour le versement des cotisations, vous devez vous annoncer à la caisse de compensation de votre canton de domicile ou à l'agence communale.

Si vous avez pris une retraite anticipée, vous restez affilié/e dès l'année de vos 58 ans à la caisse de compensation professionnelle qui était la vôtre.

**C'est à vous de veiller au respect de votre obligation de cotiser.**

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez, vous référer au site de la caisse de compensation [www.caisseavsfr.ch](http://www.caisseavsfr.ch).**

# Abyss Festival

## **NAPALM DEATH**

**SIX FEET UNDER**

**SHOW ME THE BODY**

**LES RAMONEURS  
DE MENHIRS**

**AGRICULTURE**

**MERAUDER**

**FAETOOH**

**CRYPTA**

**IVY**

**XOXO**

**ATHLETE**

**CALCINED**

**BRUYANTE**

**EDEN FLOWS**

**YEARS OF THE  
BOOMERANG**

**CONJUNCTIVE**

**PROTECTION CIVILE**

**AUTHOR & PUNISHER**

**THE BASEMENT TOADS**

**EMBRYONIC AUTOPSY**

**HAUTEVILLE, CH**

**25. 26. 27. JUIN 2026**

# Abyss Festival



**Accrochez-vous à vos cordes vocales et préparez-vous à secouer la tête jusqu'à la syncope !**

L'Abyss Festival revient avec une promesse : un déluge de décibels et des riffs à faire trembler la Gruyère. En point d'orgue, les groupes légendaires Napalm Death, Six Feet Under et Les Ramoneurs de Menhirs.

La soirée gratuite du jeudi mettra à l'honneur les groupes locaux Years of the Bommerang (reprises de Rage against the Machine) et Eden Flows, formation bulloise qui fera son tout premier concert.

**Où?**

Route de la presqu'île, Hauteville

**Quand?**

Du 25 au 27 juin 2026

**Profitez d'un Pass à moitié prix en tant que citoyen-nes, au prix de 40.- au lieu de 80.-  
À venir récupérer à l'administration communale  
dès le 4 mai.**

# DÉCHETS SPÉCIAUX

BIEN LES IDENTIFIER.  
BIEN LES ÉLIMINER.

## QUOI ?

Les déchets spéciaux sont des déchets qui, en raison de leurs propriétés physico-chimiques et des dangers qu'ils présentent pour l'homme et l'environnement, doivent être éliminés séparément. C'est pourquoi ils nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

## OÙ ?

Rapportez-les en priorité **au lieu d'achat** ou dans un commerce spécialisé, qui les élimineront gratuitement et de manière correcte. Si cela n'est pas possible, amenez-les:

- dans un centre régional de collecte ou à l'occasion d'une collecte mobile organisée par le Service de l'environnement (SEn),
- dans la déchetterie communale, uniquement si elle reprend ce type de déchets,
- dans un centre de tri de déchets ou auprès d'une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets spéciaux.

Les déchets d'entreprises ou les grandes quantités de déchets spéciaux (plus de 20 kg) ne sont pas repris dans les centres régionaux de collecte ou lors d'une collecte organisée par le SEn.

NE JETEZ PAS N'IMPORTE QUOI.  
N'IMPORTE OÙ. N'IMPORTE QUAND.  
N'IMPORTE COMMENT !



Peintures avec ou sans solvant  
Médicaments  
Produits phytosanitaires et biocides  
Produits chimiques  
Liquides toxiques ou dangereux  
Solvants ménagers  
Aérosols...

## QUAND ?

Vous connaissez les horaires d'ouverture de vos commerces habituels, de votre déchetterie communale et des centres de tri environnants: ils sont en général ouverts toute l'année.



Consultez notre agenda  
ainsi que la liste des  
déchets repris.



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FRIEBURG

Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AUU

www.fr.ch

## **Loi sur les routes – Règlement sur la mobilité RMob – Plantation et entretien des haies**

La loi sur les routes du 15 décembre 1967 a été abrogée et remplacée par la loi sur la mobilité.

Voici quelques articles de loi en lien avec la plantation et l'entretien des haies ainsi que les distances légales.

### **Art. 138 Distance de construction aux routes – Plantations**

<sup>1</sup> Les plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres sont autorisées dans les limites de la distance de construction :

- a) sur les routes de desserte
- b) sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètres du bord de la chaussée

<sup>2</sup> Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent.

<sup>3</sup> Sont autorisées dans les limites de distance de construction indépendamment du type de route :

- a) les plantations réalisées dans le cadre de travaux et d'aménagement urbains
- b) les forêts, jusqu'à une distance du bord de la chaussée d'en principe 6 mètres, sous réserve des dispositions fédérales et cantonales relatives aux défrichements

### **Art. 144 Entretien**

<sup>1</sup> Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale.

<sup>2</sup> S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.

## **Loi d'application du code civil suisse LACC**

### **Art. 44 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Champ d'application**

<sup>1</sup> Les restrictions dans les plantations s'appliquent aux plantations volontaires ainsi qu'à celles qui ont crû spontanément.

<sup>2</sup> Elles ne s'appliquent pas aux plantations situées au bord des forêts, des ravins et sur la limite de deux pâturages alpestres. Les dispositions sur les clôtures sont en outre réservées.

<sup>3</sup> Les dispositions du droit public sont réservées.

### **Art. 45 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Distance et hauteur**

<sup>1</sup> La hauteur des plantations, tels les arbres, arbustes et buissons, situées à moins de 10 mètres de la ligne séparative doit être inférieure au double de la distance séparant la ligne séparative du lieu d'implantation des végétaux.

<sup>2</sup> Lorsque le fonds voisin est une vigne, les plantations doivent être d'une hauteur inférieure à la distance séparant ledit fonds du lieu de leur implantation.

<sup>3</sup> La distance se calcule du centre du pied de la plante perpendiculairement au point de la ligne séparative le plus rapproché. Lorsque la plantation est située sur un terrain en pente, le niveau déterminant pour le calcul de la hauteur autorisée est celui du terrain en limite.

### **Art. 46 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Coupe et suppression des plantations**

<sup>1</sup> Le ou la propriétaire du fonds voisin peut exiger la coupe ou, lorsque les circonstances le justifient, la suppression des plantations qui ne respectent pas les règles fixées à l'article 45, à moins que celles-ci n'aient été plantées depuis plus de vingt ans.

### **Art. 47 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Branches**

<sup>1</sup> Le ou la propriétaire d'un fonds peut exiger que les branches d'arbres fruitiers qui avancent sur son fonds et lui portent préjudice soient coupées à une hauteur de 4,50 m du sol. Il ou elle peut couper les branches et exiger le paiement du travail si, après réclamation, le ou la propriétaire des arbres ne les a pas coupées dans un délai convenable.

<sup>2</sup> Les arbres ou branches coupés, arrachés ou brisés par le vent et projetés sur le fonds voisin doivent, sur demande, être enlevés incessamment par le ou la propriétaire des arbres, à défaut de quoi le ou la propriétaire du fonds voisin peut évacuer les branches et exiger le paiement du travail.

## Art. 48 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Arbres mitoyens

<sup>1</sup> Les arbres sur la ligne séparative appartiennent aux deux propriétaires, dans la proportion selon laquelle le tronc empiète sur l'un et l'autre des fonds.

<sup>2</sup> Chaque copropriétaire peut requérir que ces arbres soient abattus. Les dispositions de la législation en matière de protection de la nature et du paysage sont réservées.

<sup>2</sup> L'arbre abattu est partagé entre les copropriétaires, dans la proportion de leur droit.

## Publicité

**LOTERIE ROMANDE**

# Ecole maternelle ARC-EN-CIEL à Botterens

**20 ANS  
2006 - 2026**

**NOUVEAUTÉ 2026**  
OUVERTURE 3 HEURES LES  
MARDI, JEUDI ET VENDREDI MATINS  
**8H15 - 11H15**

**POUR LES ENFANTS NÉS  
DÈS AOÛT 2022  
JUSU'À FIN DE 1H**

**TARIFS MENSUELS**  
100 CHF 1x par semaine  
170 CHF 2x par semaine  
240 CHF 3x par semaine  
**RABAIS POUR LES FRATRIES**

  
<https://maternelle-arcenciel.ch/>

# Groupe de jeux Les Coquelicots

Ecole Maternelle (Dès 2 ans et demi)

Lieu : Au coeur de la Ferme

Route de la Vieille Scie 2

1648 Hauteville

Horaires : Lundi, mercredi et jeudi 8h15-11h15

Tarifs : Dès 120.- / mois le demi-jour

Infos et inscriptions : [www.aucoeurdelafirme.ch](http://www.aucoeurdelafirme.ch)

Stéphanie Loosli 077/485.28.31



EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

# TU AS 18 ANS en 2026<sup>?</sup>

# TU HABITES LE CANTON de Fribourg<sup>?</sup>



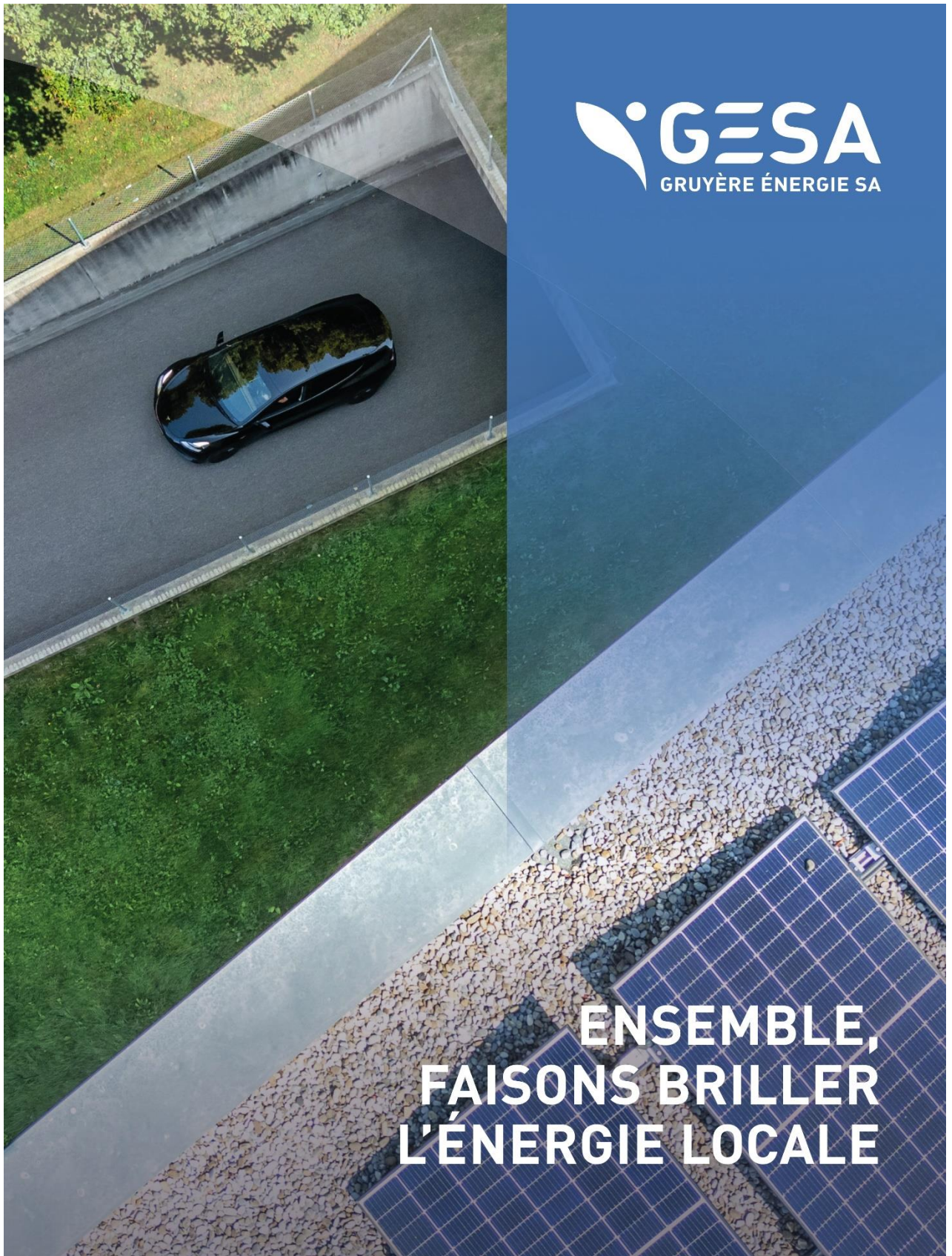
L'ÉTAT T'OFFRE  
un abonnement  
À UN JOURNAL

POUR T'INSCRIRE, C'EST PAR ICI !

[www.fr.ch/abo](http://www.fr.ch/abo)



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

An aerial photograph showing a black car parked in a paved lot. To the right, a roof is covered with solar panels, with a gravel area between the car and the roof. The image is split vertically: the left side shows the car and roof, while the right side is a solid blue background with the GESA logo and slogan.

**GESA**  
GRUYÈRE ÉNERGIE SA

**ENSEMBLE,  
FAISONS BRILLER  
L'ÉNERGIE LOCALE**

# RAIFFEISEN



Ce qui **nous** différencie:  
**nos avantages.**

Chaque année, nos sociétaires profitent au total de plus d'un million d'avantages grâce à des solutions bancaires attractives.

**Nous offrons à nos sociétaires des avantages sous forme de rabais et de conditions préférentielles. Parce que nous sommes une coopérative.**

Découvrir les avantages sociétaires: 

depuis 2002

# BRODARD SERVICES

Hauteville

TERRASSEMENT | ENDIGUEMENT | NETTOYAGE FORESTIER

078 850 98 76 | brodard-services.ch

## FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS

# ARNAQUE

## SOYEZ VIGILANTS!

Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE **117**



POLICE



**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

## Seniors dans les salles de classe

### Un projet intergénérationnel



Trois générations - enfants, enseignant·e·s & seniors - qui se rencontrent et partagent le quotidien d'une classe

- Les seniors partagent leurs expériences de vie
- Les élèves bénéficient d'une deuxième présence adulte
- Les enseignant·e·s reçoivent un soutien des bénévoles

**Vous aimez le contact avec les enfants ?  
Vous avez de la patience et de l'humour ?**



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Contactez-nous pour devenir bénévoles**

Amélie Baechler  
026 347 12 40

[amelie.baechler@fr.prosenectute.ch](mailto:amelie.baechler@fr.prosenectute.ch)



**APERÇU DES ATELIERS**  
**PROGRAMME COMPLET SUR [WWW.ELOIZ-ECRIT.COM](http://WWW.ELOIZ-ECRIT.COM)**

**Ecrivains du dimanche**  
+16ans  
1 dimanche sur 2 / 15h-18h  
45CHF

**+50 ans**  
1 jeudi sur 2 / 13h30-16h30  
45CHF

**Le temps d'un weekend**  
1 WE par mois / 9h-17h  
200CHF

**Ecrivez jeunesse!**  
14-18ans  
1 dimanche sur 2 / 11h-14h  
45CHF

**Club des écrivains**  
1 dimanche sur 2 / 14h-18h  
15CHF



**Ateliers Eloiz**

Écriture créative

Des ateliers thématiques, personnalisés ou privés sont aussi possibles. Il suffit de demander!

**INFORMATIONS, DATES ET INSCRIPTIONS**  
**[WWW.ELOIZ-ECRIT.COM](http://WWW.ELOIZ-ECRIT.COM) / 079 728 17 10**

A Bulle et aux alentours

**Écriture créative**  
**Ateliers pour débutants**  
**et expérimentés**

[www.eloiz-ecrit.com](http://www.eloiz-ecrit.com)



**DÉCOUVRIR, OSER, PERSÉVÉRER, S'AMUSER**

On a tous quelque chose à dire

Être aidé  
quand  
on aide

Aide aux proches

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Notre personnel qualifié et expérimenté prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, **vous avez la possibilité de faire appel à notre service de relève.**

**N'hésitez pas  
à nous contacter**

**026 347 39 79**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise  
Aide aux proches  
Rue G.-Techtermann 2  
1701 Fribourg  
[aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch](mailto:aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch)



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



Gesundheitsförderung Schweiz  
Promotion Santé Suisse  
Promozione Salute Svizzera

Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.



**— BON —**  
**3 HEURES**  
**GRATUITES**

**POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE**

1 bon par famille

Nom: .....

Prénom: .....

N° de téléphone: .....

Adresse: .....

NPA et Lieu: .....

E-mail: .....



**Frédéric Marchon**  
Conseiller en assurances  
M 079 362 26 66  
frederic.marchon@mobilier.ch

Agence générale Bulle  
Bastien Ecabert  
mobilier.ch/bulle

**la Mobilière**

121347



**BOULANGERIE GRANGIER**


**Téléphone : 026 565 38 85**

Horaires

Du lundi au vendredi de 6h00 – 18h30

Samedi de 6h30 à 12h00

Dimanche de 7h00 à 12h00



**Menuiserie François Passaplan**  
*Charpente - Rénovation*

☎ 079 230 27 19      1648 Hauteville



*Coiffure Béatrice*

**DAMES - MESSIEURS - ENFANTS - MARIAGES**

**SUR RENDEZ-VOUS**

079 537 85 39

**Béatrice Brodard**  
Route de la Fin 42, 1648 Hauteville

# Assainissements énergétiques? Ajustez le chauffage!

Un chauffage efficace permet non seulement d'économiser de l'énergie, mais aussi de l'argent.

## Chauffer correctement après un assainissement

Après un assainissement énergétique, il n'est pas rare que les bâtiments présentent un chauffage dont le réglage est inadapté et trop fort. Un bon paramétrage permet pourtant d'économiser entre 10 et 15% d'énergie destinée au chauffage.

- 1 Abaisser la courbe de chauffe**  
Réglez la bonne température en abaissant la courbe de chauffe directement sur le chauffage au lieu de simplement tourner les thermostats des radiateurs.
- 2 Régler la température dans chaque pièce**  
Évitez de réguler la température en ouvrant les fenêtres, mais paramétrez plutôt correctement les vannes de radiateurs et les thermostats d'ambiance (pour le chauffage au sol) dans chaque pièce. Procédez à des essais – en partant de valeurs basses que vous augmenterez – afin de trouver la température qui convient.
- 3 Ajuster l'abaissement nocturne/diurne**  
Les bâtiments bien isolés présentent une certaine inertie et mettent davantage de temps à refroidir. Une brève baisse des températures pendant la journée ou la nuit ne produit donc qu'un effet modéré. Vérifiez le paramétrage de votre chauffage et contactez au besoin un spécialiste.
- 4 Consulter un spécialiste en chauffage**  
Les rénovations et transformations énergétiques complètes constituent l'occasion idéale pour confier le nouveau paramétrage du chauffage au fabricant ou à l'installateur. Cela permet de réaliser des économies sur l'énergie et les coûts.



### Informez vos locataires

Informez vos locataires sur la façon de paramétrer correctement le chauffage et donnez-leur des conseils pour optimiser la consommation énergétique. Des coûts de chauffage plus bas se répercutent également sur les charges que ces derniers doivent payer.

### Valeurs moyennes standard pour chaque pièce

<b>17 °C</b>	<b>20 °C</b>	<b>23 °C</b>
Chambre à coucher, couloir	Séjour	Salle de bain
Pos. 2 du thermostat	Pos. 3 du thermostat	Pos. 4 du thermostat

Les températures citées sont des valeurs indicatives. Il n'existe pas de température « correcte », le confort ressenti étant en effet une question individuelle.



## Climat intérieur sain et faibles coûts énergétiques

Ayez le bon réflexe chauffage! Vous éviterez ainsi des déperditions thermiques inutiles et économiserez sur les coûts d'énergie. Le climat intérieur n'en sera que meilleur.

- 1 Une bonne aération**  
Une ouverture prolongée des fenêtres à bascule entraîne une perte considérable d'énergie. Pour aérer correctement, il faut ouvrir en grand toutes les fenêtres entre 5 et 10 minutes, trois fois par jour, avant de les refermer. Cela garantit une bonne aération des pièces sans les refroidir. Si vous disposez d'une installation de ventilation, vous devriez renoncer à ouvrir davantage les fenêtres.
- 2 Diffusion de la chaleur par les radiateurs**  
Les éventuels objets ou rideaux épais placés devant les radiateurs entravent la diffusion de la chaleur et entraînent une consommation excessive d'énergie.
- 3 Arrêter le chauffage en dehors de la période de chauffe**  
Dès que les températures extérieures affichent plus de 15 °C durant une période prolongée (2 jours consécutifs), vous pouvez passer le chauffage en mode été, voire l'éteindre complètement. Ouvrez les thermostats à partir du moment où le chauffage est éteint.
- 4 Contrôler l'humidité**  
Une aération insuffisante peut engendrer des problèmes de moisissures. Un hygromètre permet de contrôler le taux d'humidité. Si ce taux dépasse 50%, il est conseillé d'aérer correctement, en ouvrant par exemple des fenêtres opposées, pour permettre à l'humidité de s'échapper. Si votre appartement est équipé d'une installation de ventilation, placez le régulateur à un niveau supérieur.

Informations complémentaires:  
[www.suisseenergie.ch/chauffer](http://www.suisseenergie.ch/chauffer)

## Numéros utiles

### Secrétariat communal

[commune@hauteville.ch](mailto:commune@hauteville.ch)

026 915 92 00

### Heures d'ouverture

Lundi 15h00 – 18h30

Mardi 14h00 – 16h00

Jeudi 8h00 – 11h00

ou sur rendez-vous

Contrôle des habitants [controle.habitant@hauteville.ch](mailto:controle.habitant@hauteville.ch) 026 915 92 02

Caisse communale [caisse@hauteville.ch](mailto:caisse@hauteville.ch) 026 915 92 01

Accueil extrascolaire 079 899 99 38

Secrétariat de l'UP Compassion, Bulle 026 919 61 00

UP Compassion, Bulle (urgences) 079 649 60 84

Garde médicale 0800 170 171

Pharmacie de garde 0900 146 146\*

\*(CHF 2.-/min)

La Commune remercie chaleureusement les annonceurs. Sachez que l'Echo est à votre disposition pour toutes communications.

Commune de Hauteville – **Rédaction de l'Echo**

Raiffeisen IBAN CH98 8080 8007 0690 7083 2

**Vos informations sont les bienvenues !**